

David Do
Commissaire/Président
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Communications TLC
press@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

AVIS : LA MISE À LA RETRAITE DES VÉHICULES
ACCESSIBLES EN FAUTEUIL ROULANT N'EST PLUS
REQUISE POUR LES MÉDAILLONS À COMPTER DU 20
JUILLET 2024

Les nouvelles règles de TLC supprimant les dates de mise en retraite des véhicules accessibles aux fauteuils roulants (WAVs) entreront en vigueur le 20/07/24. Cette date marque une nouvelle ère et une période prometteuse pour l'industrie du médaillon et pour les passagers nécessitant une accessibilité. En l'absence d'une date de mise à la retraite du véhicule, les propriétaires de médaillon pourront utiliser leur WAVs sur une plus longue période sans avoir à acheter un nouveau véhicule, **tant que le véhicule continue de passer avec succès les inspections TLC prévues**. Il s'agit d'une victoire à la fois pour le public utilisant ces véhicules avec une accessibilité accrue des WAV et pour le secteur des médaillons en termes de coûts liés aux véhicules.

La règle complète peut être consultée ici :

https://www.nyc.gov/assets/tlc/downloads/pdf/rules_06_05_24_final_pro_mulgated.pdf

Les nouvelles règles mettent également en œuvre de nouvelles normes d'accessibilité pour les véhicules de location (FHV). Les FHV sont maintenant assujettis aux mêmes normes d'accessibilité que celles pour les véhicules médaillon accessibles. À compter du 20/07/24, tout nouveau véhicule FHV accessible doit figurer sur la liste des véhicules agréés, disponible sur le site web de TLC à la page suivante :

<https://www.nyc.gov/site/tlc/vehicles/accessible-vehicle-requirements.page>

Pour toute question sur ce point, veuillez envoyer un courriel à communityaffairs@tlc.nyc.gov